

Auvergne numérique

Envoyé en préfecture le 16/12/2024

Reçu en préfecture le 16/12/2024

Publié le

ID: 069-798020202-20241210-DELIB2024_27-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION – mardi 10 décembre 2024

Délibération n° 2024 27

Présents avec voix délibératives :

- M. Jean-Pierre BRENAS, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Myriam FOUGÈRE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents:

M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénié KODJO et M. François TEPPAZ-MISSON, Directeurs Adjoints de la Régie Auvergne Numérique, M. Christophe CELLARIER, Conseil Départemental du Cantal, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier, M. Vincent MAILLARD et Mme Lise DELPLANCQ, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Valérie ESCOT, Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les statuts de la Régie « Auvergne Numérique », Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- d'approuver les termes du projet d'avenant n°3 de la Convention attributive d'aide européenne au titre du programme FEDER 2021-2027, joint au présent rapport,
- d'autoriser le Directeur de la Régie régionale « Auvergne Numérique », en application des dispositions de l'article R 2221-28 du Code général des collectivités territoriales, à signer l'avenant n°3 de la Convention attributive d'aide européenne au titre du programme FEDER 2021-2027, avec l'Autorité de gestion et à exécuter et signer tous les actes y afférents.

Le Président.

Bruno FAURE